

À l'attention des président(e)s :

- de clubs Parapente et Delta
- de Ligues et CDVL

Nice, le 10 janvier 2019

N/Réf. : CF1901 - Voler mieux 2019

Suivi technique : Jacky Bouvard

Suivi administratif : Emilie Sciandra

Objet : Opération « Voler mieux » 2019

Cher(e) président(e), cher ami(e),

Pour la quatrième année consécutive et devant le succès de l'opération, la fédération poursuit « Voler Mieux » en 2019, pour nos pratiques volantes, delta, parapente et speed-riding.

Les bilans sont disponibles [ici](#). Mais sachez que 101 clubs se sont manifestés l'an passé, et que plus de 1100 pilotes ont pu bénéficier de vos initiatives à l'occasion de 170 journées *Voler Mieux*. Bravo à vous !

L'analyse des accidents de vol libre montre qu'il est indispensable de faire progresser la plupart des pratiquants sur quelques fondamentaux de notre activité : il est toujours désolant de constater qu'un accident aurait pu être évité "si on avait mieux...", si on n'avait pas oublié de ..., si on avait fait un peu plus attention à ...".

L'enjeu de cette action nationale est de donner aux pilotes des moyens et des pistes d'amélioration en matière de sécurité active, pour réduire cette liste des "si..." et les amener :

- à **mieux connaître son niveau** réel et ses limites ;
- à **réfléchir davantage** à l'adéquation entre son niveau, son état physique et mental, sa voile et les conditions aérologiques du moment ;
- à **décider mieux** : soigner sa préparation, structurer son vol et son approche, et choisir de décoller (ou pas !) ;
- à **accepter de partager** son expérience, de profiter de celle des autres.
- En résumé, à **devenir un ou une meilleur(e) pilote, et VOLER MIEUX !**

Nous renouvelons donc ici l'incitation à organiser des journées techniques de remise à niveau, de progression, d'évaluation ou « d'état des lieux » pour un maximum de vos adhérents, en relation avec les moniteurs professionnels de la FFVL.

Nous avons besoin de vous :

- pour faire baisser notre accidentalité,
- pour faire adhérer les pratiquants à cette démarche,
- pour convaincre qu'il est vital de continuer à se former,
- pour constituer les groupes avec pertinence selon le thème choisi et les besoins prioritaires de chacun.

Si l'enveloppe globale de 22 000€ reste stable, le programme des actions éligibles évolue légèrement. Le ministère des sports devrait maintenir son aide à hauteur de 7000€ les cotisations des licenciés pratiquants en OBL (*) complètent le budget pour 15 000€

(*) 30 000€ pour l'année 2018, dont le solde est intégralement dédié aux mallettes pédagogiques mises à disposition de nos 210 écoles de vol libre.

Concrètement, comment faire ?

1. Le club décide de s'engager dans le dispositif et programme une action en lien avec un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, permettant le paiement d'une prestation professionnelle ;
2. **Le responsable de l'action** effectue la **demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure** ; Il joint obligatoirement à cette demande **la fiche action** dûment complétée (partie 1 « action envisagée ») ainsi qu'un devis (si disponible) ; Un mail est **automatiquement** envoyé au groupe de suivi Voler Mieux pour traitement de la demande ;
3. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée¹ ;
4. **Une fois chaque action réalisée, le président du club complète sa demande de subvention via l'intranet FFVL** ; Il joint à nouveau la fiche action initiale **après avoir complété la seconde partie du fichier** (partie 2 « action réalisée ») ; Il joint **la facture acquittée des frais pédagogiques (uniquement)** pour chaque action réalisée.
5. Une fois validée, la subvention sera versée **par virement** au club demandeur → **attention à bien vérifier que le RIB du club soit bien enregistré sous votre fiche intranet !**

¹ Il s'agit d'un montant maximal potentiel, qui sera revu à la baisse si les actions ne sont pas menées tel que prévu, ou en cas d'annulation partielle (actions multiples).

L'aide, qui ne concerne que les frais pédagogiques, est établie en fonction de l'envergure de l'action « *Voler mieux* » menée (5 pilotes à *minima*), et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 22 000€ Les actions 4 et 9 font l'objet d'une aide forfaitaire de 100 €

Programme VOLER MIEUX 2019

Les actions éligibles en 2018 le restent :

- 1-Reprise en pente-école en début de saison
- 2-Journée « état des lieux » sur les phases de décollage, d'approche, d'atterrissage-gestion des « marges »
- 3-Validation des items ou niveaux maîtrisés du passeport de vol libre
- 4-L'action treuil devient **Treuil Mieux** et s'adresse aussi bien aux pilotes qu'aux **treuilleurs qualifiés**
- 5-Recyclage biplace au sol et en vol
- 6-Journée technique sur le thème de **l'analyse météo-aérologie** : appropriation de la théorie et des outils/ analyse de terrain/lien avec la pratique
- 7-Gestion des mouvements pendulaires : travail axé sur la stabilisation de l'aile en tangage et roulis en vol, lors des évolutions proches du relief et en phase d'atterrissage - Notion de marges
- 8-Techniques « socle » du brevet de pilote confirmé. Action se déroulant en milieu aménagé, réservée à un public **breveté de pilote déjà validé** :
 - Gérer les mouvements pendulaires
 - Maintenir un cap sur fermeture asymétrique
 - Enrayer un départ en rotation
- 9-Journée tyrolienne-**pliage de parachute de secours**

Nouveauté 2019 :

- 10- **Vol au féminin** (toute action entrant dans ce catalogue dédiée exclusivement à un public féminin. Attention, stages cross et performance exclus !)

Nb : un menu déroulant propose ces 10 items sur votre demande intranet et dans la fiche action à renseigner. Aucune autre action ne pourra être prise en compte !

Pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus, un temps de 1h minimum sera consacré :

- au parachute de secours (notamment reconnaissance des situations exigeant son utilisation) ;

- **nouveauté 2019** : aux *facteurs non techniques (mental, analyse)* et à la *stratégie individuelle et collective de gestion des risques (la présentation de la SIGR est ici)*.

Ces journées « Voler Mieux » doivent concerner des pilotes licenciés relativement autonomes - ou croyant l'être - (niveau brevet initial à brevet confirmé) et faire l'objet d'un montage financier clair (coûts pilotes, structure, FFVL).

Vous aurez compris que le succès de l'opération « *Voler mieux* » repose cette année encore sur votre capacité à fédérer, notamment les « absents des années passées », et sur une prise de conscience partagée de nos besoins en matière de sécurité active. En ce sens, nous vous invitons à nommer dès aujourd'hui un *animateur sécurité* au sein de votre club, et à l'ajouter dans les « fonctions » sur la fiche intranet de la structure. Vous pouvez aussi utilement consulter nos [pages sécurité](#) !

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le groupe de travail de l'opération Voler Mieux sur le mail volermieux@ffvl.fr.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos membres une excellente année 2019.
Cordialement.

Pierre BRAËMS
Pdt com. Formation parapente

J. Marc GALAN
Pdt com. Sécurité et Technique

J. Marc GOURDON
Pdt com. Formation delta

Copie :

- Comité directeur, CNP et CND
- Commission Formation parapente et delta
- Commission Sécurité et Technique
- Responsables régionaux de la formation parapente et delta
- Direction technique nationale parapente et delta
- Réseau des écoles delta, parapente, et speed-riding